



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2005

PR-416

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêts publics décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29418, situé dans le quartier de la Forêt, chemin Dr-Jean-Louis-Prévost, le long du chemin du Petit-Bouchet, feuille 55 du cadastre de la Ville de Genève, dont les deux tiers des logements seront sociaux et subventionnés au sens de la loi générale sur le logement.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Catherine Gaillard-lungmann